

SEANCE DU 19 MARS 2019 à 18H30

Etaient présents : MM. Laurent ALBERICI, Didier ALBERT, Martine ALRAN REY, Bernard CABROL, Patrick CALVET, Sophie CALVET, Isabelle CAYRAC, Sonia DELECOULS, Viviane GAYRAL, Philippe GRANIER, Sarah LAURENS, Florence RAULHAC, Jean-Paul RAYSSAC, Magali TERRAL.

Excusés : Nicolas GALLIET, Michèle BIZOUARD, Marylin COLIN, Jean-Marc NESEN, Olivier SOULIE.

*Michèle BIZOUARD donne pouvoir à Philippe GRANIER
Marylin COLIN donne pouvoir à Martine ALRAN REY
Jean-Marc NESEN donne pouvoir à Viviane GAYRAL
Olivier SOULIE donne pouvoir à Sonia DELECOULS*

Sonia DELECOULS a été nommée secrétaire de séance

Approbation de la séance précédente : le procès-verbal de la séance du 22 janvier 2019 a été approuvé par les membres du conseil.

⇒ **COMPTE DE GESTION 2018**

Le maire soumet à l'approbation du conseil municipal le compte de gestion 2018 présenté par le trésorier d'Albi ville et périphérie qui reprend dans ses écritures tous les titres de recettes émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés, ainsi que toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures pour 2018.

Statuant sur cette comptabilité, le maire déclare que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2018 par monsieur le trésorier d'Albi ville et Périphérie, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

Le conseil municipal,

VU le code général des collectivités territoriales,

CONSTATE la parité des résultats entre l'ordonnateur et le comptable.

APPROUVE le compte de gestion établi par monsieur le trésorier pour l'exercice 2018.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 4

⇒ **Approbation du compte administratif 2018**

Le maire soumet à l'approbation du conseil municipal le compte administratif pour l'exercice 2018.

	Résultats antérieurs	Réalisations 2018	TOTAL 2018
FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		1 114 905,44 €	1 114 905,44 €
RECETTES	799 131,12 €	1 212 446,05 €	2 011 577,17 €
Solde	799 131,12 €	97 540,61 €	896 671,73 €
INVESTISSEMENT			

DEPENSES		484 634,52 €	484 634,52 €
RECETTES	130 415,00 €	447 793,89 €	578 208,89 €
Solde	130 415,00 €	-36 840,63 €	93 574,37 €

1- Section de fonctionnement

Dépenses : 1 114 905,44 €
 Recettes : 2 011 577,17 € (dont 799 131,12 € de résultat de reporté)
 soit un résultat de clôture de : 896 671,73 €

2- Section d'investissement

Dépenses : 484 634,52 €
 Recettes : 578 208,89 € (dont 130 415 € d'excédent reporté)
 soit un résultat de clôture de : 93 574,37 €

3- Restes à réaliser 2018 reportés sur l'exercice 2019

Dépenses : 606 404,77 €
 Recettes : 0,00 €
 Solde des restes à réaliser : 606 404,77 €

	Total des dépenses	Total des recettes
Fonctionnement	1 114 905,44 €	2 011 577,17 €
Investissement	484 634,52 €	578 208,89 €
TOTAL de l'EXERCICE 2018	1 599 539,96 €	2 589 786,06 €
Restes à réaliser	606 404,77 €	0,00 €
TOTAL	2 205 944,73 €	2 589 786,06 €

La présentation détaillée par chapitre du compte administratif est annexée à la présente délibération.

Madame le Maire, conformément à la loi, quitte la séance.

Le conseil municipal,

VU le code général des collectivités territoriales,

APPROUVE le compte administratif 2018.

APPROUVE l'ensemble des opérations du compte administratif 2018.

AUTORISE l'inscription au budget primitif 2019 des reports de crédits d'investissement, soit :

Dépenses : 606 404,77 €

Recettes : 0,00 €

DÉCLARE toutes les opérations de l'exercice 2018 définitivement closes.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 4

⇒ **Affectation du résultat 2018**

Le compte administratif 2018 fait ressortir un excédent de la section de fonctionnement de 896 671,73 €.

Le maire soumet à l'approbation du conseil municipal le projet d'affectation de résultat de fonctionnement qui se présente comme suit :

Résultat de fonctionnement :	+	896
671,73 € Résultat d'investissement (hors restes à réaliser) :	+	93
574,37 € Solde des restes à réaliser :	-	606
404,77 € Résultat d'investissement (y compris restes à réaliser) :	-	512 830,40 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit donc être alloué à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

Il convient donc de procéder aux écritures suivantes :

Affectation au compte 1068 en investissement :	+	512 830,40 €
Report du résultat en section de fonctionnement :	+	383 841,33 €
		(896 671,73 € - 512 830,40 €)
Report du résultat en section d'investissement :	+	93 574,37 €

Le conseil municipal,

VU le code général des collectivités territoriales,

DÉCIDE l'affectation du résultat de fonctionnement 2018 au compte 1068 du budget primitif 2019 pour un montant de 512 830,40 €.

DÉCIDE le report du résultat de fonctionnement 2018 au compte 002 du budget primitif 2019 pour un montant de 383 841,33 €.

DÉCIDE le report du résultat d'investissement 2018 au compte 001 du budget primitif 2019 pour un montant de 93 574,37 €.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 4

⇒ **Ouverture d'un poste d'agent technique**

Monsieur Didier TABES a demandé à faire valoir ses droits à la retraite au 01/05/2019. Il est proposé au conseil de procéder à son remplacement et de déclarer la vacance de ce poste d'adjoint technique polyvalent ayant notamment en charge de l'entretien des bâtiments et des espaces verts de la commune.

Il est nécessaire de faire la publication de l'ouverture d'un poste de 35h/s en tant qu'adjoint technique 2ème classe auprès du Centre de Gestion du Tarn.

Le conseil municipal,

VU le code général des collectivités territoriales,

DECLARE la vacance de poste d'adjoint technique au 1/05/2019

DÉCIDE de faire la publication de l'ouverture d'un poste de 35H/semaine en tant qu'adjoint technique

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

⇒ **Demande de cession parcelle AY7 à la commune**

M. Coulon, qui habite 103 route de Mouzyes, est venu solliciter l'acquisition par la mairie d'un bout de sa parcelle AY7 pour l'euro symbolique. En effet une partie de sa parcelle, en dehors de son mur de la clôture, semble appartenir au domaine public et est utilisée régulièrement par le bus scolaire pour faire une halte, d'où un délitement de la chaussée.

Il est proposé au conseil municipal de prendre en charge les frais du géomètre pour détacher cette partie et l'intégrer au domaine public.

Le conseil municipal,

VU le code général des collectivités territoriales,

ACCEPTTE la proposition de madame le maire de régler les frais de géomètre pour le détachement de ce bout de parcelle

CHARGE Madame le Maire de faire toutes les opérations nécessaires à l'intégration de ce bout de parcelle dans le domaine public

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Sarah LAURENS, Maire

ALBERICI Laurent

ALBERT Didier

ALRAN REY Martine

BIZOUARD Michèle

CABROL Bernard

CALVET Patrick

CALVET Sophie

CAYRAC Isabelle

COLIN Marilyn

DELECOULS Sonia

GALLIET Nicolas

GAYRAL Viviane

GRANIER Philippe

NESEN Jean Marc

RAULHAC Florence

RAYSSAC Jean Paul

SOULIE Olivier

TERRAL Magali